

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 20 mars 2024

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 21

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoint au Maire

MM. Patrick DELSART, Jean-Paul BARTH, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMANN, Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER, Claire-Catherine BRUN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH
Amandine MARTIN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER

Absents :

Marie-Antoinette SYLVESTRE
Pascal HELDE

**10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif -
Tourisme**

RAPPORTEUR : M. le Maire

10.6. Indemnités des élus

DELIBERATION 20032024/12

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article R. 2151-2 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales,
VU le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,
VU le procès-verbal en date du 26 mai 2020 relatif à l'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et des Adjoint au Maire,
VU le procès-verbal en date du 27 mai 2021 relatif à la fixation des montants des indemnités des élus, soit 55% de l'indice terminal brut pour le Maire, et 22% de l'indice terminal brut en vigueur dans la fonction publique pour les adjoints.

Considérant que l'indemnité de fonction des simples conseillers municipaux ne peut être supérieur à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique et doit s'inscrire dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale ; que dans ces mêmes communes, les conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction peuvent bénéficier d'indemnités de fonctions, au titre de cette délégation, toujours dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale ; que ces indemnités, octroyées aux simples conseillers ou au titre d'un délégation de fonction ne peuvent pas se cumuler,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints réellement en exercice, Il est proposé au conseil municipal, de déduire un montant fixe de l'indemnité de M. Christophe BOHN, et de verser ce montant à M. Christophe ELSAESSER selon la répartition suivante :

MAIRE			ADJOINTS			CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE		
NOM	TAUX	MONTANT	NOM	TAUX	MONTANT	NOM	TAUX	MONTANT
Luc Adoneth	55%	2260,79	Christian Ottenwaelder	22%	904,32	Christophe Elsaesser	3,65%	150,00
			Sylvie Ligner	22%	904,32			
			Stéphane Sigrist	22%	904,32			
			Christine Gill	22%	904,32			
			Christophe Bohn	18,35%	754,32			
			Anne Heuberger	22%	904,32			

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du 5^e adjoint à 18,35% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et à 3,65% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le conseiller délégué.

PRECISE que le montant des indemnités de fonction du Maire et des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e adjoints est inchangé.

RAPPELLE que les indemnités de fonction sont automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

POUR : 23

CONTRE : 2 (Eric BRUNSTEIN, Jean LACHMANN)

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 22 mars 2024

Luc ADONETH
Le Maire,

Claire-Catherine BRUN
La secrétaire de séance,

